

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2025

**EXPÉRIMENTATION VERS L'INSTAURATION D'UNE SÉCURITÉ SOCIALE DE
L'ALIMENTATION - (N° 932)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 52

présenté par
M. Boucard

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« quatre ans »

les mots :

« dix-huit mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli ayant pour objet de réduire de 4 ans à 18 mois le délai concernant le rapport d'évaluation du Gouvernement sur cette expérimentation.